Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Prevenir»... un mot d'ordre à ne jamais oublier

Depuis toujours les hommes ont cherché à se prémunir contre tout ce qui pouvait porter atteinte à leur personne ou à leurs biens. Ils l'ont fait au début de façon primitive, en fonction de leurs possibilités, puis ils ont attaché par la suite toute l'importance voulue aux moyens leur permettant de préserver une liberté qu'ils considéraient comme la chose essentielle.
Mais vint ce que l'on a appelé la «révolution industrielle» qui — si elle a libéré l'homme de nombreuses servitudes — l'a rendu esclave de multiples moyens techniques mis à sa disposition. Puis, sur le plan général, l'utilisation toujours plus poussée de certains fluides, de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux moyens de transport, une urbanisation démesurée, la mise en place d'usines de tous genres, ont accru les dangers potentiels qui constituent notre vie de tous les jours, c'est à dire notre environnement, pour employer un mot à la mode!
Mais, tout naturellement, et au fur et à mesure que ces dangers vont en augmentant, des mesures sont prises, visant à en atténuer leurs conséquences. Des mesures constituant une sorte de nouvelle science, qui — tendant à assurer la «sécurité» au maximum... sans qu'elle y arrive jamais! — a pris le nom de «prévention».
La protection civile est, dans le fond, une image très large de cette nouvelle façon de concevoir les choses, et c'est pourquoi — et à plusieurs reprises — nous avons abordé le problème dans cette chronique, en le définissant même par l'expression «Philosophie de la sécurité». Une expression qui paraîtra à d'aucuns prétentieuse, mais qui répond à notre vue personnelle de tout ce qui se rapporte à la sauvegarde des gens et des biens. Et, logique avec nous-même, nous reproduisons céans ce qui nous paraît susceptible de mieux faire connaître la question.
C'est ainsi que ci-dessous on trouvera un texte paru dans le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» signé de M. Albert Taramarcaz, chef cantonal de la protection civile valaisanne, en même temps qu'Inspecteur cantonal du feu, c'est à dire de quelqu'un qui est de la «maison».
Voici donc ce que l'intéressé écrit, tout justement, sous le titre:

Prévenir

en évoquant d'abord un poète:

O Feu, don du ciel, bienfaiteur,
De l'homme hautain serviteur,
Tu prends part à chaque merveille
Dont il se prétend créateur;
Mais à nous, tes maîtres, malheur!
Si la révolte en toi s'éveille
Et si tu reprends, indompté,
Ta primitive liberté. *Schiller*

«La prévention des incendies est la concordance d'actes étudiés pour éviter les méfaits d'un feu échappant au contrôle de l'homme.
En notre siècle, ces actes sont principalement les suivants:
1. L'élimination des matériaux et sources de feu présentant des dangers d'incendie

— à la campagne par le fauchage (et non par le brûlage qui est interdit) des herbes sèches et l'entretien des propriétés;
— dans les constructions par un choix de matériaux résistant au feu;
— dans la vie quotidienne par le contrôle des feux et leur éloignement des produits inflammables, la prudence des fumeurs, des parents et enfants artificiers et des professionnels utilisant des feux ouverts étant spécialement requise.

2. La détection des débuts d'incendie par l'observation ou par des appareils spécialement conçus à cet effet, et la transmission de l'alarme aux responsables de la lutte contre le feu (tél. No 18 ou au poste de police le plus proche ou, pour le Valais au 027 2 56 56).
3. L'extinction des incendies par les moyens privés, seaux pompes et extincteurs que l'on devrait trouver dans chaque ménage et dans tous les établissements publics, postes d'incendie, sprinklers, ou par les actions plus puissantes des sapeurs-pompiers, celles-ci étant assurées par chaque commune pour le premières interventions tandis que les moyens lourds sont fournis par des centres de secours incendie (Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey comme centres principaux, Münsters, Zermatt, Loèche-les-Bains, Vissoie, Montana-Crans, Bagnes comme centres secondaires).
4. Le sauvetage des personnes et des biens menacés grâce à des passages de secours bien signalés et particulièrement conçus pour échapper aux méfaits du feu, de la fumée et des toxiques que dégagent les produits enflammés.
5. Le remboursement des dommages garantis par les assurances contre l'incendie.
Ainsi la prévention des incendies nous concerne tous, mais doivent particulièrement y songer:

— les architectes et ingénieurs dont la mission de construire s'assortit de l'obligation de concevoir la protection contre l'incendie;
— les fournisseurs de moyens de protection de lutte contre le feu dont le rôle est d'adapter la protection aux risques, d'instruire leurs clients et de contrôler les installations après vente, ce qui naturellement exige une formation professionnelle;
— les autorités chargées du contrôle des constructions ou habilitées à autoriser un habitat, une exploitation industrielle ou commerciale, l'ouverture d'un établissement au public, ou encore responsables d'un choix judicieux d'emplacements autorisés pour des feux en plein air (foyers pour grillades, campings, feux de joie, etc.);
— les sapeurs-pompiers, les membres de la protection civile, les responsables de la sécurité dans les établissements qui se doivent d'analyser tous les risques d'incendie dans leur secteur et de prévoir les moyens d'intervention;
— les agents d'assurances et leurs représentants locaux qui doivent aussi analyser les risques, conseiller leurs clients et veiller que leurs biens soient assurés conformément à leur valeur, compte tenu de l'évolution du coût de la vie.

Enfin prévenir c'est aussi, en cas de sinistre, pour toutes personnes non engagées, savoir se tenir à l'écart des lieux touchés et des voies d'accès pour ne pas entraver les interventions.»

A. Taramarcaz

Des femmes à la protection civile

La participation, obligatoire ou non, des femmes dans les divers secteurs de la Défense nationale — et plus particulièrement dans la protection civile — est un problème qui prête à controverse. Des ballons d'essai sont lancés de temps en temps en faveur de l'obligation, les groupements féminins ont nommé des commissions d'étude, et des avis fort divergents sont évoqués de temps à autre. La question semble donc loin d'être résolue, de sorte que le volontariat est toujours à l'honneur, ce qui — probablement — est le moyen de

meilleur d'envisager les choses. Un moyen qui n'empêche nullement les femmes de participer à tel ou tel organisme tendant à la sauvegarde de notre pays en cas de conflit armé, ou simplement à être au service de la collectivité en cas de catastrophe. Nous avons déjà dit plusieurs fois ici combien les femmes qui se sont inscrites volontairement à la protection civile sont précieuses, voire même indispensable dans certains services. Et, dans le cadre des OPE nous avons vu souvent des femmes... faisant preuve de plus de cran que les hommes lors d'exercices de lutte contre le feu.

Il est donc intéressant de connaître l'avis des femmes elles-mêmes, et nous reproduisons ci-dessous un témoignage recueilli au centre d'instruction de Bernex, le canton de Genève, étant — comme on le sait très avancé dans le domaine de la participation féminine. Un témoignage paru dans le journal «La Suisse» et illustré de photographies extrêmement frappantes et accompagnées des légendes suivantes:

«Théorie et pratique sont indissolubles dans l'apprentissage des soins. Chacune devra essayer à son tour et s'exercer.»

Ou: «Ne plus avoir peur du feu, c'est important pour l'attaquer. Mais cela ne se fait pas n'importe comment: il faut apprendre à manier l'extincteur aussi.»

Enfin: «Le feu s'attaque par la base leur a-t-on expliqué. Après cette petite flambée préparatoire, c'est une cabane en feu qu'il faut éteindre. C'est presque un jeu, que d'apprendre les gestes qui sauvent.»

Quant au texte de l'article, il est le suivant:

Les cours durent trop peu de temps...

«Il semble que, de plus en plus, les femmes sont désireuses de participer à la responsabilité des citoyens dans une commune. Leur présence accrue aux cours de la Protection civile en est un exemple éloquent parmi d'autres, et ce d'autant plus qu'il s'agit pour elles exclusivement d'un volontariat.

Au mois de septembre, comme chaque année, un cours a donc eu lieu. Ces cours, rappelons-le, existent deux fois par an depuis 1968. Ils ont reçu environ 400 femmes depuis le début. On y apprend les soins aux blessés, aux malades, la tenue de la chambre d'un malade et, enfin, à ne pas avoir peur du feu.

Les femmes qui ont participé à ces cours en reviennent ravies:

— Ils nous apprennent à nous débrouiller dans les situations inattendues et nous rendent service même pour notre vie de ménagère et mère de famille.
— N'est-ce pas trop dur?
— On ne demande aucune force particulière. L'ambiance est très détendue. Le seul reproche que l'on pourrait faire, c'est que trois jours, c'est un peu court pour faire le tour de la question.
Pourquoi trois jours? C'est ce que nous avons demandé à un responsable.
— Cela pose des problèmes pour celles qui ont des enfants, surtout le jeudi. C'est pourquoi nous avons adopté le système de périodes courtes. Mais il y a aussi des femmes qui suivent les cours pour hommes.
— Recevez-vous des groupes?
— Oui, des apprenties infirmières, des monitrices par exemple. Nous donnons également des cours de secourisme.

Qui peut s'inscrire à ces cours? Toutes celles qui le désirent. Pour cela, il suffit de se renseigner dans les mairies ou au Service cantonal de la protection civile. Selon l'avis unanime des participantes que nous avons rencontrées, toute femme devrait les suivre quelle que soit sa situation de famille ou ses aptitudes physiques. Certaines ont même ajouté que cela devrait être obligatoire, en particulier au niveau des écoles. L'expérience se révèle donc très positive et les instructeurs eux-mêmes sont ravis de leurs élèves: elles font aussi bien que les hommes, disent-ils!»

Françoise Labé

Un film sur les radiations nucléaires

Dans notre chronique de décembre 1972, nous avons évoqué une brochure très intéressante traitant de l'énergie nucléaire, et avons cité l'avant-propos de ce document — qui tend à vulgariser un problème, nouveau, dans la mesure où il touche à la construction de centrales atomiques. Nous reviendrons d'ailleurs à la brochure en question, car il est indispensable d'être réaliste dans le domaine de la fourniture de l'énergie. Dans cette optique, il est intéressant de citer le film actuellement en voie de finition — émanant de l'OFPC et de l'USPC — produit par la firme Kern de Bâle, et traitant tout justement des radiations nucléaires. Film pas facile à concevoir et à réaliser, on peut l'imaginer, et dont la version originale a été visionnée par la commission des films OFPC/USPC, qui compte en son sein deux membres de la CRI. Pas mal de modifications ont été apportées, à l'image et au commentaire allemand. Reste donc à revoir ce film, après modifications, mais il restera surtout à mettre au point le texte français, et encore davantage à choisir le titre! La commission romande a, naturellement indiqué, que soit le commentaire, soit le titre en français devaient être étudiés et réalisés en pleine collaboration avec elle. Ce qui sera certainement le cas.

Commission de rédaction de «Protection civile»

La CRI est aussi représentée par deux de ses membres dans la commission de rédaction de la revue de l'USPC: «Protection civile — Zivilschutz» — dont le responsable de la chronique romande — qui vient de se réunir à Soleure. Un vaste tour d'horizon a été fait, la nouvelle présentation de la revue examinée, et l'augmentation de l'abonnement justifié. Un abonnement qui est extrêmement modique pour les prestations fournies, mais qui naturellement oblige les sections cantonales de l'USPC à revoir le montant des cotisations. Rappelons à ce propos que depuis plusieurs années l'Association genevoise PC a porté à 10 fr., la cotisation des membres individuels (car en plus il y a celles des entités politiques et des entreprises ayant des OPE) et que cela n'a nullement nui au recrutement... au contraire! Les représentants de la CRI, tout en faisant part de certaines remarques, n'ont pas manqué de relever la place importante faite aux textes français, ce qui n'est pas toujours le cas dans de telles publications couvrant l'ensemble du pays, et ils en ont remercié le président de la commission de rédaction et le rédacteur en chef.

Canton de Genève

Secourisme à tous les échelons

Depuis quelques années déjà des cours de premiers cours sont inclus dans le programme de certains degrès scolaires, et les dirigeants du «Service de la santé de la jeunesse — section éducation sanitaire» ont bien voulu nous faire parvenir un exemplaire de l'opuscule utilisé à cette occasion. Il s'agit d'une magnifique réalisation qui a été le fruit d'une collaboration heureuse avec les responsables sanitaires de la protection civile genevoise, et nous en reparlerons plus en détail prochainement.

Cours de secourisme auxiliaire

Une remarquable initiative, et une non moins remarquable réussite, tel est le bilan — après une année — d'une initiative de l'Association genevoise pour la protection des civils tendant à organiser des «Cours de secourisme auxiliaire» dans les communes non astreintes à l'heure actuelle à la protection civile. Bien sûr qu'il y eu, au début... des remous, mais le nombre des participants est là qui montre que ces cours répondaient à une nécessité. Voici d'ailleurs le rapport établi par les responsables des cours, qui sont mis sur pied en pleine collaboration avec le service cantonal PC:

«Sur l'initiative de M. le Professeur Baumann avec la collaboration de M. le Docteur Angeretas pour la partie médicale et de M. H. Faes, instructeur cantonal PC, pour la partie pratique, il a été organisé en 1972 dans dix communes un cours de secourisme auxiliaire, soit:

à Hermance	avec 20 participants
Bardonnex	25 participants
Presinge	18 participants
Avusy	19 participants
Jussy	21 participants
Soral	17 participants
Perly-Certoux	16 participants
Avully	34 participants
Meinier	20 participants
Corsier	15 participants

Ce sont donc au total 205 participants qui ont suivi ces cours. Les marques d'intérêts et de sympathie rencontrées lors de ces réunions prouvent que l'initiative de l'AGPC apporte aux habitants des communes rurales des connaissances utiles et pratiques dans les premiers secours.
Les municipalités ont mis à notre disposition des locaux qui ont permis le déroulement de cet enseignement dans de bonnes conditions et nous les en remercions vivement.
Sur la demande unanime des participants il faut prévoir des cours de répétitions; ainsi nous maintiendrons vivantes les notions de premiers secours.
Le succès et l'intérêt que les communes visitées ont témoignés à cette initiative doit encourager l'Association genevoise pour la protection des civils à développer cette activité.»
Ajoutons que pour 1973 plusieurs communes se sont déjà inscrites, où de nouveaux cours vont bientôt commencer. Alors oui, utile initiative que celle de l'AGPC, et qui entre pleinement dans le programme de l'USPC.

Cours, exercices et rapports en 1973

(II)

Dans notre chronique de janvier nous avons fourni quelques dates concernant des cours et rapports fédéraux pouvant intéresser les chefs locaux et instructeurs de Suisse romande. Puis nous avons commencé notre tour d'horizon habituel se rapportant aux cours et exercices prévus dans les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud pour 1973. Et nous terminons aujourd'hui notre périple touchant à l'instruction PC en Romandie avec les cantons de Fribourg et du Valais. Etant entendu que les chefs cantonaux — à notre demande — s'en sont tenus, dans leurs explications, à des options de principe quant à la façon dont ils ont prévu leurs plans d'instruction respectifs.

A Fribourg

Là c'est le chef cantonal M. Jean-Paul Donzallas, qui nous a fait tenir le document officiel, signé de M. J. Cottet, conseiller d'Etat, dont dépend la protection civile. Un document divisé en trois parties, avec d'abord cours et rapports fédéraux, que nous avons cités au début. Puis nous avons les

Cours et rapports organisés par le canton

dont la presque totalité a lieu au centre de Sugiez, touchant principalement les instructeurs ou des services spécialisés. A noter que ces cours et rapports réunissent des participants de langue française ou de langue allemande, quelques uns d'entre-eux étant toutefois donnés dans les deux langues.
Nous avons aussi noté, et cela paraît intéressant, des cours pour responsables dans les communes n'étant pas équipées.
Egalement à Sugiez se dérouleront six *cours d'introduction*, concernant tous les services, pour OPL et OPE

Exercices de 2 jours

Ces exercices touchent 25 communes, avec pour chacune un exercice, alors que pour la ville de Fribourg il a été nécessaire d'en prévoir quatre. Ils n'ont pas encore lieu dans les communes respectives, tout le personnel concerné étant convoqué au centre de Sugiez.

En Valais

Dans le «Vieux-Pays», tous les cours sont convoqués par affiche — de couleur jaune — et signée de M. A. Bender conseiller d'Etat. Cette affiche, sous: *Remarques générales* donne des explications en ce qui concerne l'obligation de servir, puis indique de quelle façon les hommes malades ou accidentés doivent se comporter (suivant qu'ils peuvent ou non faire le déplacement), et enfin les dispositions pénales sont clairement rappelées.

Cours préparatoires pour instructeurs

puis cours et rapports cantonaux ont tous lieu au centre d'instruction de Sierre. Ils touchent chefs locaux et chefs OPE, certaines entreprises valaisannes étant, comme on le sait très importantes. On note également des cours pour comptables et pour détecteurs «A».

Exercices de 2 jours

Tous ceux qui aiment et connaissent bien le Valais prennent connaissance avec plaisir de la longue liste des communes astreintes, et où le personnel des OPL est convoqué pour participer aux exercices de 2 jours.

Remarques finales

Ainsi se termine cette vue d'ensemble de l'instruction PC telle qu'elle se déroulera dans les mois qui viennent, et le moins que l'on puisse dire c'est que la protection civile en Suisse romande — avec ses diversités — ne se porte pas trop mal!
Ceci grâce aux efforts des chefs cantonaux MM. J. P. Donzallas (Fribourg), E. Reymann (Genève), A. Laubscher (Neuchâtel), A. Taramarcaz (Valais) et B. Hennard (Vaud), et de ceux qui sont chargés spécialement de l'instruction. A qui il faut ajouter, bien sûr, M. J. Comment (Berne), de qui dépend la PC jurassienne.

Expositions

C'est toujours avec intérêt que l'on prend connaissance des expositions qui ont lieu ici et là, et il semble que des projets sont ébauchés dans quelques lieux de Romandie, dont nous parlerons plus à fond lorsqu'ils se concrétiseront.

«Portes ouvertes» dans un PC

Dans une de nos dernières chroniques, où nous disions ce qu'avaient eu de bon et utile les exercices combinés PC-PA qui se sont déroulés à Genève en novembre, nous relevions l'intérêt que la population avait pris au travail des unités PA. Tout en rappellant tout ce qui s'était passé dans les postes de commandement... mais qui n'était pas visible pour le commun des mortels.
C'est partant de cela que la municipalité de la commune de Thônex, en collaboration avec l'association genevoise PC, le service cantonal, la CRI, l'USPC et l'OFPC — belle collaboration en vérité... mais indispensable — a mis sur pied une exposition dans le PC du chef local, M. L. Duret, qui est aussi Maire de la commune. Remarquablement préparée par le chef du «secteur expositions» de l'AGPC, M. W. Barth, cette exposition a permis de voir sur place tout ce que serait la vie d'un PC en cas de nécessité.
Les élèves des communes avoisinantes sont venus en nombre, et lors de l'inauguration les autorités cantonales et municipales, les responsables de la PC à tous les échelons n'ont pas manqué de relever combien une exposition faite dans ces conditions constituait une excellente information en faveur de la protection civile.

John Chevalier
président de la CRI

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarztorstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an. **Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.**
Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 15.— (Suisse); Etranger Fr. 20.—; le numéro Fr. 1.50. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.